

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 23 FÉVRIER 2023, À 19H00, AU 286 RUE DE
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Linda Dubé, conseillère

Est absente : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, agissant
comme secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

MOT DU MAIRE

Monsieur Richard Therrien souligne l'excellent travail du personnel des travaux publics tout particulièrement lors de la période de grand froid.

**RESOLUTION
2023-042**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Tarification Escalade Tadoussac Haute-Côte-Nord 2023
4. Demande d'aide financière / Table locale de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord
5. Autorisation d'achat / Équipements incendie
6. Demande d'appui / Projet Amélioration des infrastructures du golf de Tadoussac / Programme de mise en valeur intégrée de la MRC HCN
7. Demande de la Grande journée des petits entrepreneurs pour un marché à Tadoussac
8. Demande du petit marché pour la saison 2023
9. Demande de subvention / Tourisme Côte-Nord/
Renouvellement de l'équipement pour l'Escalade Tadoussac HCN

10. Projet postdoctoral sur les perles en verre / Musée Chauvin
11. Publication Road Trip Côte-Nord 2023
12. Dossier Ferme Hovington
13. Politique de stationnement
14. Dossier Parc national des dunes / Terrains
15. Politique de location pour l'entreposage des bateaux dans la Cale Sèche
16. Correspondance de Madame Thérèse Dufour et Monsieur Richard Hovington
17. Avis d'infraction lot 6 308789
18. Avis d'infraction lot 4 344 090 et 4 342 857
19. Embauche du responsable de l'urbanisme et de l'inspection
20. Avis de présentation du règlement no 392
21. Présentation du projet de règlement no 392 amendant le règlement 391
22. Achat d'un camion Ford-150;
23. Nomination direction du développement des dossiers stratégiques;
24. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);
25. Période de questions (portant uniquement sur la séance);
26. Fermeture de la séance.

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles.

**RESOLUTION
2023-043**

**TARIFICATION ESCALE TADOUSSAC HAUTE-CÔTE-NORD
2023**

CONSIDÉRANT QUE les tarifs 2023 ont été soumis pour approbation aux membres du conseil par l'Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte les tarifs 2023 soumis par l'Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2023-044**

AUTORISATION D'ACHAT/ÉQUIPEMENT INCENDIE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du village de Tadoussac autorise l'acquisition de six (6) valves pour l'autopompe au service incendie de la Compagnie Techno Feu Inc. au montant de 2 751,18\$ tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

**RESOLUTION
2023-045**

**DEMANDE D'APPUI/PROJET D'AMÉLIORATION DES
INFRASTRUCTURES DU GOLF DE
TADOUSSAC/PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE
DE LA MRCHCN**

CONSIDÉRANT QUE le Golf de Tadoussac s'est adressé à la Municipalité afin d'obtenir un appui dans le cadre d'un projet pour l'amélioration de ses infrastructures dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute Côte-Nord;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil appui le projet d'amélioration de ses infrastructures de Golf de Tadoussac déposé dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée de la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2023-046**

**DEMANDE DE LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS
ENTREPRENEURS POUR UN MARCHÉ À TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de la Grande Journée des Petits Entrepreneurs pour la tenue d'un marché à Tadoussac le 3 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le marché des petits entrepreneurs s'est tenu en 2016 et 2019 et ce, en partenariat avec la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le marché des petits entrepreneurs est un évènement national permettant la promotion et le rayonnement du village;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte d'organiser un marché des petits entrepreneurs à Tadoussac et autorise la signature d'un protocole d'entente en tant que tiers-répondant de l'évènement.

**RESOLUTION
2023-047**

**DEMANDE DU PETIT MARCHÉ DE TADOUSSAC POUR LA
SAISON 2023**

CONSIDÉRANT que les bénévoles du Petit Marché de Tadoussac se sont adressés à la Municipalité afin d'obtenir un soutien pour les tâches administratives liées à la facturation des producteurs/artisans et la signature de l'entente avec la Fabrique de l'Église Ste-Croix;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport final de la saison 2022 du Petit Marché de Tadoussac;

CONSIDÉRANT l'importance du Petit Marché de Tadoussac pour la vitalité du village, la sécurité alimentaire des résidents et son attrait touristique de destination;

CONSIDÉRANT le retrait de la Table Bioalimentaire Côte-Nord pour effectuer les tâches administratives pour le Petit Marché de Tadoussac;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac vienne en appui au Petit Marché de Tadoussac pour réaliser les tâches administratives en lien avec sa gestion et délègue Monsieur Simon G. Bilodeau, coordonnateur au développement socio-économique pour s'occuper de ces tâches.

**RESOLUTION
2023-048**

**DEMANDE DE SUBVENTION/TOURISME CÔTE-
NORD/RENOUVELLEMENT DE L'ÉQUIPEMENT POUR
L'ESCALE HCN**

CONSIDÉRANT le besoin de renouveler l'équipement dédié à l'Escale Tadoussac Haute-Côte-Nord soient les chapiteaux, les oriflammes, les barrières, les panneaux de signalisations et autres accessoires dont les coûts sont estimés à la somme de 18,000\$;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le dépôt d'une demande de subvention au montant estimé à la somme de 18 000\$ à Tourisme Côte-Nord pour le renouvellement des équipements pour l'Escale Haute Côte-Nord dont la contribution financière de la Municipalité s'établit à 20% des coûts soit une somme de 3 600,00\$.

**RESOLUTION
2023-049**

**PROJET POSTDOCTORAL SUR LES PERLES EN
VERRE/MUSÉE CHAUVIN**

CONSIDÉRANT QUE la mission du Poste de Traite Chauvin vise à promouvoir l'histoire et la recherche;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Vincent Delmas désire étudier les perles du poste de Traite Chauvin dans le cadre de ses recherches postdoctorales;

CONSIDÉRANT QUE les perles exposées au Poste de Traite Chauvin n'ont jamais fait l'objet d'une expertise ni d'une authentification;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'expertise des perles de verre du Poste de Traite Chauvin par Monsieur Vincent Delmas dans le cadre de ses recherches postdoctoral, attendu que le prêt devra faire l'objet

d'une entente officielle avec l'Université concernée et par le fait même, autorise la directrice générale à signer ladite entente.

**RESOLUTION
2023-050**

PUBLICATION ROAD TRIP CÔTE-NORD 2023

CONSIDÉRANT QUE le Journal Haute-Côte-Nord s'est adressé à municipalité afin qu'elle participe à leur édition de leur magazine de prestige Road Trip 2023 distribuée gratuitement à 60 000 exemplaires partout au Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil informe le Journal Haute-Côte-Nord qu'il ne peut acquiescer à la demande de publication dans le magazine Road Trip 2023.

**RESOLUTION
2023-051**

DOSSIER FERME HOVINGTON

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington contribue à la sécurité alimentaire en produisant et fournissant des aliments locaux, frais et de qualité qui sont accessibles aux résidents mais aussi aux commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington soutient le développement de cinq (5) entreprises agroécologiques axées sur des filières innovantes, avec un site de compostage et de jardins communautaires pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington préserve un pan de l'histoire et du patrimoine agricole de la Côte-Nord en assurant la pérennité de l'une des plus anciennes fermes encore en activité et en protégeant la Maison Hovington, un bâtiment patrimonial du village de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Hovington contribue de façon globale à la vitalité du village de Tadoussac et peut éventuellement permettre le développement de l'offre de tourisme durable pour notre municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil s'adresse à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord afin qu'elle préconise le traitement du dossier sur l'attribution d'un bail au 5^{ième} projet à Ferme Hovington puisse se finaliser dans des délais raisonnables et qu'un calendrier avec une date butoir nous soit communiqué;

QUE le processus de réfection de la Maison Hovington soit poursuivi afin de préserver ce bâtiment patrimonial;

Qu'une rencontre du comité de gestion de la Ferme Hovington puisse être organisé dès que possible avec la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord pour une planification opérationnelle 2023.

**RESOLUTION
2023-052**

POLITIQUE DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire mettre en place des solutions de développement actif et a travaillé dans ce sens en collaboration avec la Fédération québécoises des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il s'avère requis de mettre en place une politique sur le déplacement actif;

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac demande à la directrice générale en collaboration avec les membres du conseil délégués pour le projet de déplacement actif de compléter les démarches de mise en place d'une politique sur le déplacement actif incluant le stationnement.

**RESOLUTION
2023-053**

DOSSIER PARC NATIONAL DES DUNES/TERRAINS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a signifié aux représentants gouvernementaux leur intérêt à se porter acquéreur de quatre (4) lots dans le cadre du Projet Parc national des dunes;

ATTENDU QUE lors d'une récente rencontre avec les représentants du gouvernement dans ce dossier, ce dossier a été porté à la connaissance de la direction générale et du maire afin de confirmer ou infirmer l'intérêt de la Municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil confirme aux représentants du gouvernement dans le cadre du projet de création d'un Parc National des dunes de l'intérêt de la Municipalité à se porter acquéreur de quatre (4) lots identifiés dans le cadre de ce projet.

**RESOLUTION
2023-054**

EMBAUCHE DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'INSPECTION

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS ÉVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**RESOLUTION
2023-055**

QUE le Conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Benoit Laporte pour le poste de responsable de l'urbanisme et de l'inspection en date du 27 février 2023 attendu qu'il s'agit d'un poste syndiqué relevant de la convention collective en vigueur.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussignée, Mireille Pineault, conseillère de la Municipalité de Tadoussac donne avis qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal un règlement no 392 ayant pour objet d'amender le règlement no 391 fixant les tarifs pour l service de gestion des matières résiduelles pour l'année 2023.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté. Le projet de règlement pourra également être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À TADOUSSAC, CE 23 IÈME JOUR DE FÉVRIER 2023.

Murielle Pineault, conseillère

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 392 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 391

Présentation par M. Richard Therrien, maire, du projet de règlement numéro 392 amendant le règlement numéro 391

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC
COMTÉ DE RENÉ-LÉVESQUE**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 392

Projet de règlement numéro 392 aux fins d'amender le règlement numéro 391 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de laMunicipalité de Tadoussac, tenue le 23 février 2023, à 19h00, à la salle de réunion, située au 286, rue de la Falaise à Tadoussac, à laquelle étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE :

M. Richard Therrien

LES CONSEILLERS :

Mme Jane Chambers Evans, conseillère
Mme Linda Dubé, conseillère
Mme Mireille Pineault, conseillère
M. Dany Tremblay, conseiller
M. Guy Therrien, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Chantale Otis, directrice générale, agissant
comme secrétaire d'assemblée.

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac est régie par les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre, F-2.1);

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac possède le pouvoir, en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre, c. F- 2.1), d'exiger des tarifs pour assurer les services de gestion des matières résiduelles (aussi appelé service des ordures ménagères et des matières recyclables);

ATTENDU QUE la gestion des ordures ménagères coûte environ cinq fois plus cher que celle des matières recyclables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac amende le règlement numéro 391 par le présent règlement 391 en vue de modifier la tarification résidentielle;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par _____, conseiller (ere) municipal lors de la séance extraordinaire du _____.

IL EST PROPOSÉ PAR _____

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE

La Municipalité de Tadoussac adopte le présent règlement, *Règlement numéro 392 aux fins d'amender le règlement numéro 391 fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles* statuant et décrétant ce qui suit :

ARTICLE 1. DISPOSITION INTERPRÉTATIVE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 1 - AMENDEMENT ANNEXE 1

Est amendée l'annexe 1 afin d'établir la tarification résidentielle à 231\$ au lieu de 178\$ pour la résidence permanente, le multi-logement permanent et la résidence secondaire.

ANNEXE 1 : TARIFICATION – GRILLE DE CALCUL

Pour l'année 2023, les tarifs suivants sont en vigueur :

USAGER	TARIFS PAR UNITÉ D'OCCUPATION
Usagers du secteur résidentiel – selon la catégorie d'utilisateur	
Résidence permanente	231.00\$
Multi-logement permanent	231.00\$
Résidence saisonnière	231.00\$
ICI – selon le volume et la fréquence de collecte	Coût au litre pour le secteur ICI : 22\$ \$/m ³ Volume établi selon nombre et capacité des bacs et conteneurs par utilisateur. Coût des levées excédentaires (excédant la fréquence aux deux semaines) : Pour un bac roulant : 9\$/levée Pour un conteneur : 26\$/levée

ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption et ce conformément à la loi.

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale

**RESOLUTION
2023-056**

ACHAT D'UN CAMION FORD 150-ANNÉE 2018

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANY TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise l'achat d'un camion Ford F-150 année 2018 auprès de l'Ami Junior Nissan de Charlevoix au montant de 49 538,13\$ taxes incluses et que les crédits requis soient prélevés de la façon suivante :

- A) 16 000,00\$ au surplus accumulé non affecté;
- B) 16 000,00\$ dans le budget courant 2023;
- C) 17 538,13\$ prélevé dans le fonds de roulement et remboursable en un versement en 2024.

Il est également résolu d'autoriser Monsieur Éric Gagné, directeur des travaux publics, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac ledit contrat d'achat.

**RESOLUTION
2023-057**

**NOMINATION D'UNE DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT ET
DES DOSSIERS STRATÉGIQUES**

ATTENDU QUE le poste de direction de développement des dossiers stratégiques est vacant depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE la direction générale recommande au conseil municipal une réorganisation administrative des postes à l'interne;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil nomme Madame Marie-France Bélanger au poste de directrice au développement des dossiers stratégiques et autorise la direction générale à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac un nouveau contrat de travail concernant ce poste

QUE la directrice générale Madame Chantale Otis soit autorisée à procéder à l'affichage à l'interne et à l'externe du poste de chargée de projet.

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LA
SÉANCE**

À 19 :37 heures, monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h39.

FERMETURE DE LA SÉANCE

**RESOLUTION
2023-058**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA DUBÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19h 39 heures.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 7

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

